

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur le poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

2 Janvier 1884.

Chronique générale.

La session ordinaire de 1884 s'ouvrira de plein droit, sans décret préalable, mardi prochain, 8 janvier. Mais la session effective ne commencera, suivant l'usage, que quelques jours après, lorsque les Chambres auront procédé à la réélection de leurs bureaux respectifs.

On nous assure que le ministre des affaires étrangères, malgré tous les démentis, négocie très-activement avec le Foreign-Office en vue d'un arrangement avec la Chine.

Vous êtes un insolent ! ont crié les républicains au président du conseil, à celui qui représente la République en Europe, et dans le monde, comme ministre des affaires étrangères ; à celui qui est l'expression la plus élevée de la majorité gouvernementale.

Vous êtes un insolent ! est la formule du compliment de bonne année que la Gauche a adressé, sans respect, au ministre qui décide en maître des destinées de la France.

Comme effet moral, c'est complet. Il était difficile de clore l'année républicaine d'une façon plus démocratique.

Le gouvernement croit que le voyage du marquis Tseng à Londres se rattache à la demande d'une médiation de l'Angleterre, au nom de la Chine, dans le conflit franco-chinois.

La France aurait renoncé, pour sa part, à réclamer cette médiation, mais M. Jules Ferry serait disposé à l'accepter, dans l'hypothèse où elle serait réclamée par le Céleste-Empire.

Des lettres du Tonkin, adressées au *Moniteur de Rome*, disent qu'avant la prise de Son-Tay les Pavillons-Noirs ont ravagé toute la contrée, sans épargner les chrétiens.

A Daïdien, l'église et quarante maisons de chrétiens, y compris celle du missionnaire, ont été brûlées. Tous les troupeaux ont été volés, ainsi que les offrandes des fidèles. Les chrétiens se sont dispersés dans les montagnes.

A Son-Tay, on avait mis une croix à chacune des quatre portes de la ville. Ceux qui entraient ou sortaient devaient la fouler aux pieds sous peine de mort.

Depuis hier, 1^{er} janvier, tous les hôpitaux de Paris sont privés de leurs aumôniers.

L'espion allemand dont nous avons annoncé l'arrestation à Chambéry, au moment où il pénétrait dans une caserne, était porteur de papiers d'un grand intérêt. Cet individu qui a déclaré s'appeler le comte de L..., officier du génie dans l'armée prussienne, avait été il y a quinze jours, à Lyon, l'objet de soupçons analogues à ceux qu'il vient de justifier.

**LA LOI SUR L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE ;
 MANUELS COMPAYRÉ.**

Nous lisons dans le *Siccle* :
 « La Cour de cassation vient de rendre, une fois encore, une décision des plus importantes en matière d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire, et en ce qui concerne les manuels d'instruction civique. On sait que, poussés par les cléricaux, certaines personnes estiment qu'elles ont le droit de ne point envoyer leurs enfants à l'école, et même de ne faire aucune déclaration quand elles jugent que la neutralité n'est pas pratiquée à leur convenance. Tel était le cas de M. de Martineng, dont le manuel Compayré motivait la résistance. Ayant été condamné à l'amende pour infraction

à la loi du 28 mars par le tribunal correctionnel de Toulon, il s'est pourvu en cassation.

La chambre criminelle de la Cour de cassation, rejetant le pourvoi, a décidé :

« 1^o Que, quoi que contienne le Manuel Compayré et malgré l'allégation du père de famille qu'il viole la neutralité promise de l'école, ni la commission scolaire, ni le juge de police ne sont compétents pour décider que cette neutralité est violée et admettre par suite l'excuse du père de famille dont l'enfant a cessé de paraître à l'école ;

« Que le juge ne peut pas davantage acquiescer au père de famille qui s'est abstenu de faire la déclaration prescrite par la loi du 28 mars 1882, en se fondant sur ce qu'il est notoire que ce père de famille fait instruire son enfant chez lui, car une déclaration est absolument nécessaire. »

L'importance de ce jugement n'échappera à personne. Il n'y a plus d'équivoque possible. Il n'appartient pas aux pères de famille d'apprécier si la loi leur convient ou ne leur convient pas, il faut qu'ils lui obéissent ; aucun prétexte de rébellion ne saurait être admis. »

Il y aurait beaucoup à dire, à propos de ces mots « aucun prétexte de rébellion », et plus encore sur le : « quoi que contienne le manuel » et sur le : « la neutralité promise » de la Cour suprême, mais ce serait peine perdue. La loi, quelle qu'elle puisse être, doit donc être obéie. Subissons-la ; mais il faut la subir dans les conditions les meilleures.

Que les pères de famille qui le pourront élèvent leurs enfants chez eux, en se conformant aux prescriptions de la déclaration.

Que les autres ne confient leurs enfants qu'aux écoles libres !

Faisons le vide dans les écoles sans Dieu, et où demain sans doute l'enseignement de l'athéisme sera obligatoire !

Mais que disons-nous ? Il l'est déjà, puisque la Cour de cassation a dit : « quoi que contienne le manuel. »

Les commentaires du *Siccle* donnent à l'arrêt de la Cour de cassation son véritable caractère.

La neutralité solennellement promise peut être méconnue, le contrat peut être violé, et le père de famille n'a aucun recours ; il doit subir les provocations, se courber devant les attaques, il doit livrer son enfant à des instituteurs qui leur donneront un enseignement athée et insultent à ses croyances et à sa foi.

Le père de famille est dépouillé de tous ses droits, les citoyens n'ont qu'à payer et obéir, le gouvernement est seul juge et la Cour de cassation se fait la complice de toutes ces violations de la justice, de tous ces attentats contre la liberté des consciences et le respect des opinions.

Il résulte d'un travail de fin d'année, qui vient d'être fait par les soins du ministère de l'instruction publique, qu'il y a actuellement en France 702 établissements d'enseignement secondaire.

Sur les 702 établissements de ce genre, on compte 374 lycées ou collèges laïques et 334 collèges ecclésiastiques. La population scolaire de ces établissements comprend 72,373 élèves se répartissant comme suit :

On compte 25,917 élèves dans les établissements laïques et 46,456 dans les établissements ecclésiastiques.

Chronique militaire.

La décision ministérielle, portant description d'une nouvelle tenue des officiers et adjudants de cavalerie, vient de paraître, et comprend six paragraphes :

- Le premier est relatif à la tenue des cuirassiers ;
- Le deuxième, à celle des dragons ;
- Le troisième, à celle de la cavalerie légère ;
- Le quatrième, à la tenue des officiers hors cadre du service des remontes et officiers

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LUCIENNE

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

Le jeune homme resta silencieux. Ses regards suivirent machinalement les étincelles qui s'échappaient des bûches enflammées.

Lucienne ne disait rien non plus. Ce fut lui qui sortit le premier de ses réflexions. Il soupira.

— Y a-t-il un bon feu chez moi ? demanda-t-il au domestique qui parut.

— Oui, monsieur.

— Préparez-moi mes pantoufles et mes vêtements ordinaires. Puis, dès que le déjeuner pourra être prêt, qu'on serve. J'ai faim.

Le domestique sortit.

— Mon ami, dit lentement Lucienne, je dois vous avertir que M^{me} Mauvois désire que vous alliez déjeuner avec elle.

— En arrivant ainsi ! s'écria le jeune homme. Quand je sors de wagon ! quand je compte rester tranquille ! Ah ! mais c'est ennuyeux ! Qu'avez-vous répondu ?

— Que vous ne m'aviez rien dit. Donc, vous êtes

libre, entièrement libre, mon cher ami.

— Maman est bien aimable, mais, franchement, je préfère rester.

— Eh bien ! restez. Je serai si heureuse ! Je vais envoyer Julien dire que nous irons voir vos parents ce soir, n'est-ce pas ?

— Ce soir, parfaitement.

Lucienne sortit de la chambre. Presque aussitôt la porte qu'elle venait de fermer se rouvrit.

— Lucienne, dit Raoul, ne pensez-vous pas qu'il vaudrait mieux écrire quelques lignes à ma mère ? Ce serait plus pressé...

— Certainement, vous avez bien raison.

Elle revint sur ses pas, atteignit ce qu'il fallait pour écrire et posa le tout sur un guéridon qu'elle approcha de Raoul.

Le jeune homme prit la plume, la trempa dans l'encrier, puis resta immobile... Il réfléchissait. Tout à coup, se tournant vers sa femme :

— Mais, Lucienne, dit-il, puisque c'est à vous que ma mère a parlé, ce devrait être à vous de répondre. Mais oui, mais oui...

Un faible sourire vint aux lèvres de Lucienne.

— Raoul, dit-elle, de quelle importance est donc ce mot, ce simple mot adressé à votre mère ? Quoi ! vous ne pouvez pas dire : Chère mère, j'irai vous voir non ce matin, mais ce soir. Je vous écris ces deux lignes pour que, même à distance, ce soit toujours ma voix qui vous parle.

— Là, dit Raoul, voyez comme vous avez de l'esprit ! Vous tournez les choses à merveille. Je n'aurais jamais trouvé une phrase aussi jolie.

— Taisez-vous donc. Quand vous me ferez croire que vous restez en peine...

— Moi, trois fois sur deux.

Il rit.

— Pourtant, Lucienne, reprit-il, si vous consentiez à écrire ce billet, j'avoue que j'en serais bien aise.

Elle s'assit devant le guéridon.

— Vous n'êtes pas raisonnable, Raoul, dit-elle, et, moi, je suis trop bonne.

— Vous ! vous êtes mon étoile, mon trésor...

Et il lui présenta la plume.

Le billet fut promptement libellé ! Lucienne le tendit à son mari.

— Exquis ! dit celui-ci.

Le domestique, appelé de nouveau, reçut définitivement le message.

— Alors, reprit le jeune homme en s'accoudant sur la cheminée, ma mère n'a pas trop regretté que je me fusse absenté au lieu d'aller chez elle ?

— Au contraire, elle vous a approuvé.

— A-t-elle beaucoup de monde ?

— Non. Votre sœur seulement, et une dame Gérard.

— M^{me} Gérard ! s'écria Raoul. Laquelle ? L'habitante de Moscou ?

— Probablement. Il était question de la Russie.

— Ah ! la vieille ! dit le jeune homme en se frottant les mains. Comment, elle est de retour ! Elle n'a pas laissé ses ossements dans les steppes. Laide à faire peur, n'est-ce pas ?

— Je ne trouve pas.

— Allons donc ! Elle a l'air d'une chauve-souris. M^{me} Gérard ! Je n'en reviens pas. Oh ! mais je veux la voir, je veux la tourmenter à mon aise. Si, cette après-midi, nous allions chez elle ? Qu'en pensez-vous ?

— Bien volontiers.

— Je lui dirai : J'accours. Je viens voir si, dans la société des loups, vous avez su garder l'aspect d'une civilisée.

— Vous ne lui direz pas cela ?

— Pourquoi pas ? dit le jeune homme en enlevant du porte-violettes une des touffes veloutées et aspirant son délicat parfum. Ma chère, reprit-il, vous êtes bien pâle, ce matin. Est-ce que vous êtes malade ?

— Moi ? Pas le moins du monde.

— Regardez-vous.

Lucienne leva négligemment les yeux vers son image qu'une glace lui renvoyait. Elle repoussa une mèche de cheveux qui retombait un peu trop sur son front et elle dit :

— Rassurez-vous. Je me porte bien. Il est vrai que cette saison ne m'est pas très-bonne.

du cadre des compagnies de cavaliers de remonte ;

Le cinquième à la tenue de l'École d'application de cavalerie et autres Ecoles militaires ;

Le sixième à celle des vétérinaires. (Nous donnons à notre Chronique locale la tenue de l'École de cavalerie.)

Le ministre de la guerre a fait signer au Président de la République les décrets portant règlement sur les nouveaux services intérieurs de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie, ainsi que le décret portant règlement sur l'application du service médical en temps de paix.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 décembre.

La Bourse d'aujourd'hui est à peu près la même que celle de samedi ; les cours sont au même niveau : une reprise semble vouloir s'établir à l'approche de l'emprunt, et la haute finance, qui aurait intérêt au succès de l'entreprise, paraît disposée à soutenir la fermeté du marché pour favoriser cette opération.

Le 3 0/0 est à 75.60 et 75.67 ; l'amortissable à 77.70 ; le 4 1/2 0/0-1883 à 105.60, 105.70, 105.75 ; dernier cours 105.70. On procède à la réponse des primes et la liquidation va avoir lieu ; autant de causes pour que la fermeté subsiste sous les efforts des acheteurs qui semblent reprendre confiance.

La Banque de France demeure à 5,100 et 5,120 ; la Banque de Paris à 203.75 ; le Crédit Foncier est très-demandé et s'avance à 1,220 et 1,225. D'ailleurs, cette fermeté est plus que justifiée par la prospérité de la société ; depuis plusieurs années, les dividendes s'élèvent annuellement de 5 francs, et tout porte à croire que celui de l'exercice en cours sera de 60 francs. D'ailleurs, un acompte de 30 francs doit être payé prochainement.

Les Obligations Foncières Nouvelles sont également très-recherchées. Le Lyon cote 1,220 et 1,225 ; nous rappelons nos précédents avis au sujet des charges qui incombent à cette compagnie, et qui, dans l'avenir, pourront sensiblement réduire les dividendes.

Les Actionnaires du Comptoir Industriel de France et des Colonies sont convoqués en assemblée générale extraordinaire à l'effet d'entendre des propositions d'administration intérieure de nature à faire réaliser d'importantes économies.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats de cette proposition. Le Suez, auquel les nouvelles conventions de Londres imposent de lourds sacrifices, s'avance à 1,920 et 1,925, sous l'influence des rachats du découvert que l'approche de la liquidation rend nécessaire.

L'italien 5 0/0 est à 91.60 et 91.65 ; L'Unifiée d'Egypte à 317.50 et 318.

Le reste de la cote est sans changement et n'offre que peu d'intérêt. Nous ne saurions trop désirer que la reprise de ces derniers jours soit le prélude d'une hausse durable, mais les événements doivent prononcer.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LE JOUR DE L'AN.

Comme l'année dernière, le mouvement a été très-calme hier à Saumur. Plus de cette animation d'autrefois, plus de ces fanfares retentissantes. On ne fait plus que les visites

— Voulez-vous que nous partions pour Nice ? s'écria Raoul. Ma sœur avait une vague idée d'aller y passer les semaines les plus redoutables.

— Merci, dit Lucienne. Quant à moi, je ne tiens pas à l'y accompagner. Mais, si vous le souhaitez, Raoul ?

— Nous verrons quand le moment sera venu. Nous consulterons le baromètre.

— Et notre fantaisie, dit Lucienne en souriant.

— Et notre fantaisie. C'est, ma foi, le guide le plus agréable et le plus vite trouvé.

Il regardait les violettes.

— Ah ! ça ! elles ont été cueillies ce matin, dit-il.

Tous ses mouvements avaient cette grâce molle qui indique l'homme aux manières élégantes et à l'esprit flottant.

— Lucienne, dit-il, j'ai une idée. Puisque nous allons sortir pour voir M^{me} Philippe Gérard, nous pourrions faire quelques autres visites. Nous sommes très en retard avec plusieurs personnes. Il serait nécessaire de nous acquitter.

— Je le pensais, dit-elle.

Dans une coupe posée à portée de la main, il prit une carte oubliée, tira de sa poche un porte-crayon et se mit à écrire quelques noms.

Tout à coup, un nuage passa sur son front. Sans même regarder ce qu'il faisait, il jeta la carte, reprit le bouquet. Il ne disait rien. Du bout de l'ongle, il effeuillait les petites fleurs toutes fraîches.

strictement officielles, les relations semblent rompues. On dirait vraiment que, sous la R. F., la moitié du monde a peur de l'autre.

Les derniers faits de la chronique locale de 1883 ont été remplis par des exploits de certaines gens qui ne semblent pas nés pour vivre en liberté.

Lundi soir, au moment de fermer les portes de l'église Saint-Pierre, le sacristain a trouvé blotti dans l'un des confessionnaux un individu qui faisait semblant de dormir.

Interrogé, il a fait l'étonné, a prétexté la faiblesse occasionnée par une longue privation de nourriture. M. le curé lui fit donner à manger, mais la police, déjà prévenue, arrivait aussitôt.

Notre homme n'était autre qu'un libéré de la Maison centrale de Fontevault, qui avait eu son congé depuis deux jours, et avait mangé déjà 20 fr. qu'il avait reçus à sa sortie. Il est probable que cet individu se proposait de commettre quelque méfait pour se faire incarcérer de nouveau afin de passer à l'abri la mauvaise saison.

Son désir sera probablement satisfait.

A Chaintres, commune de Dampierre, un colon de Saint-Hilaire avait fait élection de domicile dans une maison de campagne appartenant à M. Elie Neveu, négociant à Saumur.

Le garçon, en rupture de ban, avait vu au-dessus de la porte une affiche *maison à louer*, et, fort de cette enseigne, il avait pensé qu'elle ne demandait qu'à être habitée ; aussi escalada-t-il le mur du jardin.

Mani d'un trousseau de clefs dont il n'a pas voulu faire connaître la provenance, il lui a été possible de visiter le rez-de-chaussée. Là, il mit la main sur les clefs de la cave, des chambres, des placards, et trouva tous les éléments d'une installation confortable, et quelques denrées qui ne figurent pas dans l'ordinaire de la colonie.

Quoi de mieux ! En homme pratique, il ne songea pas à aller plus loin, et y dressa sa tente.

Le jour, il reposait mollement dans un bon lit ; le soir, il mettait le nez par dessus le mur, sortait pour explorer le pays et trouvait moyen de rentrer la nuit avec pain, beurre, volailles, pommes de terre, etc.

Il a pu vivre ainsi copieusement et à l'abri du froid pendant huit jours. Dans ses moments d'ennui, il s'aventurait derrière les murs du jardin, et, à l'abri des regards indiscrets, il poussait la complaisance jusqu'à mettre en bon état de culture un coin du jardin. On ne peut demander un locataire plus consciencieux.

Mais, hélas ! tout a une fin. Les paysans volés chaque nuit étaient sur le qui-vive ; le garde-champêtre lui-même avait l'œil aux aguets. On conçut bientôt des soupçons que quelque chose d'insolite se passait dans la maison de M. Neveu et en son absence.

Celui-ci, prévenu aussitôt, arriva, et le garde-champêtre arrêta le jeune colon qui ne fit aucune résistance et il le ramena à la gendarmerie de Saumur.

Évidemment, il songeait.

Bientôt même il songea tout haut, car il murmura :

— C'est fort désagréable.

Lucienne releva la tête, et ses mains qui avaient repris le pauvre vêtement se posèrent sur ses genoux.

— Qu'avez-vous ? dit-elle. De quoi vous plaignez-vous ?

— Je ne me plains pas, je réfléchis.

— La parole qui vient de vous échapper n'indique pas seulement une réflexion.

— Mon Dieu, ma chère, puisque vous voulez savoir ce que je pense, eh bien ! je vais vous le dire. Je connais ma mère et je suis sûr qu'elle sera blessée en apprenant que, pendant tout le jour, j'ai fait des visites avant d'aller m'informer de ses nouvelles.

— Vous la supposez par trop exigeante, euh.

— J'en suis sûr et cela me contrarie.

— Alors, remettons les visites à demain.

— Demain, je suis engagé.

Il fronça les sourcils.

— Si ce billet n'était pas encore porté ? dit-il.

— Mais il est porté depuis une demi-heure, répondit Lucienne.

Le dialogue en demeura là pendant un long moment. L'humeur du jeune homme s'obscurcissait de plus en plus. Il regardait sa femme de temps

Ce garçon, originaire de Savenay (Loire-Inférieure), a déjà six années de séjour à la colonie de Saint-Hilaire. Il promet.

Par décret publié à l'Officiel, le contre-amiral Bergasse Dupetit-Thouars a été promu au grade de vice-amiral.

On sait que M. Bergasse Dupetit-Thouars est le petit-neveu du célèbre capitaine de vaisseau Dupetit-Thouars, notre compatriote, qui mourut en héros à Aboukir, où il commandait le *Tonnant*, et le neveu du vice-amiral Abel Dupetit-Thouars, représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative en 1849, et dont le nom fit tant de bruit, en 1842 et 1843, lors des affaires de Taïti et de la prise des îles de la Société.

Par le même décret, le capitaine de vaisseau Marc Saint-Hilaire a été promu au grade de contre-amiral.

La décoration du *Mérite agricole* est conférée à M. Peton, viticulteur à Tigné.

École de Cavalerie de Saumur.

Décision ministérielle portant description de la tenue de l'École d'application de cavalerie.

CADRE.

Le dolman des officiers de dragons remplace la tunique et les épaulettes. — Collet en drap bleu de ciel ; parements en drap du fond. Grenades brodées en argent au collet, ayant 50 millimètres de hauteur, 45 millimètres de largeur à la flamme et 40 millimètres de largeur à la bombe. Les boutons du modèle de l'École, les pattes d'épaules de grande tenue et les insignes de grade sont en argent.

Aiguillettes en argent. Képi actuel à soutaches d'argent, en 3 millimètres.

Shako des officiers de cavalerie légère. L'attribut spécial consiste en une grenade en argent ayant 55 millimètres de hauteur, 47 millimètres de largeur à la flamme et 24 millimètres de largeur à la bombe.

Pour la grande tenue, plumet écarlate en plumes de cop retombantes, ayant les mêmes dimensions que le plumet de la troupe. Lorsque le commandant de l'École est du grade de colonel, cet officier supérieur porte l'aigrette.

Pour la tenue journalière, pompon des officiers de cavalerie légère.

Le port du chapeau et de l'épée est supprimé.

Ceinturon de sabre du modèle décrit pour les dragons.

Les autres effets des modèles actuels.

Pour les instructeurs d'équitation, le collet du dolman est bleu foncé.

Les boutons, les insignes de grade, les pattes d'épaules de grande tenue et les grenades sont en or, ainsi que les aiguillettes et les ornements du shako.

Képi actuel à soutaches d'or, en 3 millimètres.

Ceinturon de sabre, comme pour les autres officiers.

Les autres effets des modèles actuels.

OFFICIERS ÉLÈVES.

Même tenue que le cadre, moins les aiguillettes. Le collet du dolman est bleu de ciel.

Les boutons, grenades, insignes de grade, pattes d'épaules de grande tenue sont en argent.

ADJUDANTS ET MARÉCHAUX DES LOGIS SOUS-INSTRUCTEURS D'ÉQUITATION.

Les adjudants, le maréchal des logis chef et les maréchaux des logis sous-instructeurs d'équitation ont le dolman des officiers instructeurs. Ils portent en grande tenue seulement les pattes d'épaules en poil de chèvre noir à 4 brins.

La soutache indicative de grade est, pour les adjudants, en argent mélangé d'un tiers de soie rouge.

Les maréchaux des logis ont les galons de leur grade en or, largeur 22 millimètres, posés en forme de V.

Les grenades de collet sont en or pour les adjudants, en or mélangé d'un tiers de soie noire pour les autres sous-officiers de manège.

Aiguillettes du modèle actuel.

Le képi, en drap bleu foncé, est orné sur le bandeau d'une grenade en or, hauteur 25 millimètres pour les adjudants, en or mélangé d'un tiers de soie noire pour les maréchaux des logis.

Les soutaches du képi sont en argent mélangé d'un tiers de soie rouge pour les adjudants, en cordonnet noir pour les maréchaux des logis ; fausse jugulaire en or.

Ceinturon de sabre décrit pour les officiers et adjudants de dragons.

Les dispositions adoptées pour les adjudants de cavalerie légère sont applicables aux adjudants du cadre de l'École qui ne font pas partie du personnel de manège.

Tous les adjudants de l'École, y compris ceux du personnel de manège, ont le shako des adjudants de cavalerie légère avec grenades ; pour les adjudants sous-instructeurs d'équitation, les ornements ou parties d'ornements en argent dans la cavalerie légère, sont en or.

Plumet écarlate pour la grande tenue.

Le shako des maréchaux des logis est du modèle des chasseurs à cheval, avec grenade dorée, du modèle général de l'École.

ECOLES MILITAIRES AUTRES QUE L'ÉCOLE DE CAVALERIE.

Le personnel appartenant à l'arme de la cavalerie, employé dans les Ecoles militaires, porte l'uniforme de l'École de cavalerie (emplois correspondants), sauf que les boutons sont du modèle spécial. Si l'École a, d'autre part, un plumet spécial, ce personnel en fait usage avec le shako en grande tenue.

TIRAGE AU SORT.

L'examen des tableaux de recensement et le tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1883 commenceront le 23 janvier courant, et s'effectueront, à la mairie de chaque chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur, aux jours et heures ci-après :

Montreuil-Bellay, mercredi 23 janvier, à 2 heures.

Gennes, jeudi 24 janvier, à 4 heures.

Doué, vendredi 25 janvier, à midi.

Vihiers, samedi 26 janvier, à 4 heures.

Saumur (Nord-Ouest), lundi 28 janvier, à 4 heures.

Saumur (Sud), mardi 29 janvier, à 4 heures.

Saumur (Nord-Est), mercredi 30 janvier, à 4 heures.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur le passage à la discussion des articles du projet de loi ayant pour objet de mettre à la disposition du ministère de l'intérieur une somme de 50 millions de francs pour être employée en acquisitions de terres et en travaux de colonisation en Algérie.

Pour, 244. — Contre, 249.

La Chambre n'a pas adopté. Ont voté pour : MM. Maillé (d'Angers), Bury.

Ont voté contre : MM. Benoist, Durfort de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

Sur le douzième provisoire extraordinaire, voté par 440 voix contre 50.

MM. Benoist, Bury, Maillé ont voté pour ;

en temps comme pour l'engager à parler la première. Mais elle ne paraissait pas comprendre cette muette invitation.

Il finit par prendre son parti et, presque bas, il murmura :

— Tout de même, si j'allais déjeuner chez mes parents ?

Lucienne ne répondit pas.

— Ce serait le moyen de tout arranger. Qu'en pensez-vous ?

— Mon ami, je pense qu'avant de me prier d'écrire ce billet, vous auriez dû savoir ce que vous vouliez faire.

— Je ne dis pas non. Je suis ennuyé au possible.

Il y eut un nouveau silence. Lucienne cousait sans lever les yeux. Raoul tordait le pied du bouquet de violettes.

— Il faut pourtant que je me décide, reprit-il. Voici onze moins un quart. Pourquoi ne voulez-vous pas me répondre ?

— Parce que, dans cette circonstance, je n'ai pas de réponse à vous donner. Votre appréciation doit suffire.

Il jeta un nouveau regard sur la pendule.

— Ma foi, oui. Tenez, cela vaut mieux.

Il sortit pour revêtir un costume moins négligé. Lucienne, restée seule, murmura :

— Mon Dieu ! après les glaives qui m'ont frappée, comment les épines me trouvent-elles encore si sensible !

(A suivre.) MARTHE LACHÈSE.

MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves ont voté contre.

Sur l'amendement de M. Jules Roche réduisant à 15,000 fr. le traitement de l'archevêque de Paris.

Pour, 176. — Contre, 265.

La Chambre n'a pas adopté. A voté pour : M. Bury. Ont voté contre : MM. Benoist, de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves. M. Maillé s'est abstenu.

Sur le crédit de 642,000 fr. (bourse des séminaires).

Pour, 265. — Contre, 185.

La Chambre des députés a adopté. Ont voté pour : MM. Benoist, le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, de Terves.

Ont voté contre : MM. Bury, Maillé.

Les députés républicains de Maine-et-Loire ont eu une singulière attitude dans ces deux votes où il s'agissait de l'existence du cabinet. Seul M. Benoist soutint bravement le ministère; M. Bury l'attaqua résolument aux deux tours de scrutin; M. Maillé le lâcha au premier tour et se met en pleine révolte au second.

Comment se fait-il que ces deux fidèles soliveaux du cabinet Ferry se soient dérobés au dernier moment? Pourquoi ces deux frères Siamois par l'éloquence ont-ils voulu porter le coup de pied de l'âne à M. Ferry?

Sur l'ensemble du budget, adopté par 324 voix contre 29, les trois députés républicains ont voté pour; les quatre conservateurs se sont abstenus.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur d'informer le public, qu'à dater de lundi 7 janvier 1884, la marche des trains n° 233 entre Tours, Angers et la Possonnière, 234 entre Saumur et Tours, sera réglée conformément au tableau ci-après :

	MATIN	SOIR
Tours.....	départ 5 h. »	4 h. 45
Savonnières.....	5 22	5 35
Cinq-Mars.....	5 35	5 45
Langeais.....	5 45	5 59
Saint-Patrice.....	5 59	6 14
La Chapelle-sur-Loire.....	6 14	6 22
Port-Boulet.....	6 22	6 35
Varennes-sur-Loire.....	6 35	6 55
Saumur.....	6 55	8 23
Angers.....	arrivée 8 23	
La Possonnière.....	départ 4 h. 45	5 35
Angers.....	— 5 35	6 36
Saumur.....	arrivée 6 36	7 4
Saumur.....	départ 7 4	7 18
Varennes-sur-Loire.....	7 18	7 35
Port-Boulet.....	7 35	7 44
La Chapelle-sur-Loire.....	7 44	7 57
Saint-Patrice.....	7 57	8 15
Langeais.....	8 15	8 24
Cinq-Mars.....	8 24	8 35
Savonnières.....	8 35	8 35
Tours.....	arrivée 9 »	

LES PIÈCES ITALIENNES.

A partir du 1^{er} janvier 1884, les pièces de monnaie italienne, dont la circulation a été tolérée jusqu'à présent dans le commerce, ne seront plus reçues dans les caisses publiques.

Les pièces papales seront également refusées à pareille époque.

LE MONITEUR ET L'ASSOCIATION ARTISTIQUE

Dans le *Moniteur*, M. Jacques Trézel, rendant compte du Festival donné, à Angers, par M. Camille Saint-Saëns, fait un grand éloge de l'Association artistique.

« Angers, dit-il, possède une Association artistique qui pourrait servir de modèle à nos sociétés musicales; son orchestre est remarquable, et les journaux du cru traitent les questions d'esthétique avec une compétence à laquelle les compositeurs sont présentement peu habitués. Si donc j'avais le périlleux honneur de symphoniser d'aventure, devant que la mort vint m'ouvrir les portes redoutables de la rue Bergère, c'est là que je voudrais m'entendre exécuter, plutôt que chez nos voisins d'Allemagne ou de Belgique.

Ensuite il analyse l'œuvre de M. Saint-Saëns, le *Déluge*, et termine ainsi :

« L'exécution, pour la partie instrumentale surtout, a été vraiment digne de tous les éloges... L'Association artistique et la ville d'Angers ont bien mérité de la musique française. C'est de grand cœur que je leur rends ici ce témoignage. »

Il vient de mourir à Celles, commune du département des Deux-Sèvres, un vieux soldat nommé Granet, dont le nom est attaché à l'une des pages de l'histoire de Napoléon III.

C'était Granet qui était de faction à Boulogne-sur-Mer, lorsque Louis-Napoléon essaya sa première comédie de débarquement. La consigne était de tirer. Granet tira; mais il tua l'un des compagnons du prince Louis au lieu de tuer le chef. Il fut décoré de la Légion d'honneur.

Publications de mariage.

Louis-Luc Roussel, terrassier, et Marie Boret (veuve), débitante, tous deux de Saumur.

Jules Benard, employé des ponts-et-chaussées, et Antoinette-Joséphine Ettighoffer, tapissière, tous deux de Saumur.

Albert Pouzel, serrurier, et Florentine-Joséphine Martin, sans profession, tous deux de Saumur.

Mathieu Debernardi, tailleur de pierre, et Delphine Bezard, couturière, tous deux de Saumur.

Faits divers.

Samedi matin, à 11 heures, M. Benoît, avoué au tribunal de la Seine, âgé de 35

ans, a été victime d'une tentative d'assassinat. L'état du blessé est des plus graves.

Un agent d'affaires lui a tiré à bout portant deux coups de revolver, une balle a traversé le front, une deuxième a perforé le bras gauche; l'assassin voulait fuir, les clercs se jetèrent sur lui, il menaça ces derniers, mais fut désarmé et arrêté.

L'assassin a déclaré se nommer Gustave Pagot, âgé de 57 ans, agent d'affaires, demeurant rue de la Pompe, à Passy. Il occupait précédemment un petit logement, 28, rue Rossini.

Avant de tenir une agence, Pagot avait été négociant. Etant en relations d'affaires avec une maison de commerce, il lui avait, paraît-il, payé une somme importante contre reçu. Plus tard, le directeur de cette maison étant décédé, sa veuve était venue de nouveau réclamer à Pagot l'argent qu'il assure avoir versé. Par malheur, il avait égaré le reçu.

Poursuivi, il fut obligé de payer deux fois. On saisit impitoyablement son mobilier et on le vendit. Après cette débâcle, Pagot retrouva le reçu et vint, en conséquence, réclamer le remboursement avec dommages-intérêts de la somme indûment perçue une seconde fois. Une transaction devait avoir lieu bientôt, mais on refusait à Pagot des dommages-intérêts.

De là un nouveau procès. M. Benoît était l'avoué de la partie adverse. Que s'est-il passé entre Pagot et lui, samedi matin, avant le drame? C'est là un des points que l'enquête éclaircira.

Un vol considérable de dynamite a été commis à la gare de Lyon-Guillotière, sans que les nombreux agents de la Compagnie qui, jour et nuit, exercent une active surveillance dans cette immense entrepôt, se soient aperçus de rien.

Les malfaiteurs ont pénétré dans la gare et ont pu trouver, entre mille wagons, celui qui contenait des caisses de dynamite. Après avoir détruit les plombs et fracturé la porte du véhicule, la marchandise a été volée et emportée le plus tranquillement du monde.

Il vient de mourir, à Marseille, un riche propriétaire qui avait réglé toutes les actions de sa vie sur le nombre sept.

Tout ce qu'il est d'usage de compter par douzaines, les chemises, les bas, les serviettes, il les comptait par septaines; il possédait sept chiens, sept chevaux et sept voitures.

Sept domestiques préparaient les sept mets dont se composaient ses repas. Il avait toujours sept personnes à sa table.

Il réglait ses comptes le sept de chaque mois, et quand il montait en omnibus, au lieu de six sous, il en donnait sept.

Il ne s'était pas marié, par crainte d'avoir plus ou moins de sept enfants.

Il est mort le dix-sept de ce mois; espérons qu'il va monter au septième ciel.

CONSEILS ET RECETTES.

Géropure des lèvres. — Par les temps froids, beaucoup de personnes souffrent des lèvres. On peut les guérir ou tout au moins les adoucir de la manière suivante :

On commence par attendre les lèvres dans l'eau tiède; on les essuie ensuite avec un linge bien doux et légèrement chauffé, puis on les couvre d'une petite couche de pomnade camphrée. Au bout d'une heure, on essuie de nouveau les lèvres, puis on enduit de glycérine.

Ce procédé a encore l'avantage de rendre les lèvres douces et rosées.

Les personnes qui sont susceptibles d'avoir les lèvres gercées, doivent prendre la précaution, dès les premiers froids, de mettre de la glycérine sur leurs lèvres avant d'aller au contact de l'air.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

Mercredi 2 janvier 1884,

FRA-DIAVOLO

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'AUBER.

Distribution :

Fra-Diavolo.....	MM. G. Le Roy.
Lorenzo.....	F. Constance.
Lord Kokbourg.....	Lamy.
Mathéo.....	Charles Isaac.
Giacomo.....	Labranche.
Beppo.....	Carell.
Franco.....	Hennesse.
Un carabinier.....	Plégal.
Zerline.....	M ^{lles} Gérald.
Milady Pamela.....	Z. Bonnaud.
Carabiniers, paysans, paysannes, garçons d'auberge, servantes, etc., etc.	

Le spectacle sera terminé par :

LES CHARBONNIERS

Opérette en 1 acte, de M. Philippe Gille, musique de J. Costé.

Distribution :

Pierre Cargougnol.....	M. Lamy.
Thérèse Valabréque.....	M ^{lles} Berthe Dalbret.
Bidard.....	MM. Labranche.
Tardivel.....	Carell.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt : toutes Pharmacies.

Vente annuelle : Un million de bouteilles.

GOITRES ET GLANDES

diminuent dès les premières applications et sont guéries radicalement par le SIROP de BOCHET IODE et la POMMADE RESOLUTIVE de Bertrand Aîné, Pharmacien, 24, place Bellecour, à Lyon. — Envoi franco contre mandat-poste de 3 fr. — NOTICE GRATIS. Saumur, ph. LAUMONDAIS, pl. de la Bilange.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FLUR-DE-THÉ

Par Francis Tesson.

V

Huit jours après, la salle des Ancêtres était parée de fleurs nouvelles.

Des guirlandes de lanternes, en papier de couleurs variées, couraient le long des murailles et s'enlaçaient sous les voûtes en arceaux capricieux. Ces lanternes répandaient dans la salle une clarté douce qui portait au recueillement.

Devant chacune des urnes funéraires brûlaient des cassolettes d'où s'échappait un encens exquis.

Fleur-de-Thé, entourée des siens, était à genoux sur un coussin de soie jaune.

Un long manteau bleu, soutaché de broderies éclatantes et parfumé de musc, l'enveloppait. Ses bras et son cou étaient ornés de bracelets et d'anneaux. Une épingle d'or retenait le voile de gaze qui lui couvrait les épaules et le visage.

Elle avait rehaussé la fraîcheur de son teint et l'éclat vermeil de ses lèvres à l'aide de pommades odorantes.

Ainsi inclinée, immobile, les mains jointes, les

paupières baissées, on l'eût prise pour une divinité.

Tout à coup, on entendit au dehors un bruyant accord de tam-tam, de cymbales, de trompettes, de coups de pétards et de pièces d'artifice.

Ce bruit annonçait l'arrivée de Kou-ei-li-ang.

Il entra magnifiquement paré, et alla prendre place sur un coussin de soie à droite de Fleur-de-Thé.

Le bonze, debout devant les deux époux, après avoir lu à haute voix l'acte contenant le contrat de mariage, leur fit une longue allocution qu'il termina par un chant nuptial que tous les assistants continuèrent en chœur.

Puis il se fit apporter deux coupes de cristal attachées ensemble par un fil de soie rouge et pleines d'une liqueur consacrée.

Après quelques mots par lesquels le bonze prit à témoins les ancêtres de ce qui se passait, il offrit les deux coupes à Fleur-de-Thé et à Kou-ei-li-ang.

La jeune fille effleura des lèvres le bord de sa coupe et la tendit à Kou-ei-li-ang.

Celui-ci fit de même.

Et tous deux, en signe d'épousailles définitives, burent et brisèrent les coupes d'un commun accord.

Au même instant on jeta une corbeille pleine de fruits embaumés à travers la salle, et les invités se précipitèrent pour ramasser quelques-uns de ces

souvenirs de la fête, souvenirs auxquels leurs possesseurs attribuent toute sorte de vertus.

Aussitôt les cymbales, les tam-tam, les pétards, les trompettes, les fusées, les chants joyeux se mêlèrent, se croisèrent, retentirent au dehors en l'honneur des nouveaux mariés.

Au milieu de ces cris discordants, le vice-roi de Canton et sa jeune épouse prirent place dans un riche palanquin, couvert de laque et capitonné de soie. Quatre filles d'honneur habillées de noir l'escortaient à pied.

La foule était nombreuse à les voir passer.

Les musiciens ouvraient la marche. Des hommes à gages portant des éventails, des parasols, des bannières, des lanternes peintes, précédaient, entouraient le palanquin.

Le peuple criait de toute la force de ses poumons :

— Vive Kou-ei-li-ang ! Bonheur et longue vie à l'heureux époux de la plus belle des femmes !

Quelques-uns, les sceptiques, les gens blasés, pensaient tout bas :

— Pauvre petite, elle aura le sort des six autres ! L'âme de Kou-ei-li-ang est un abîme insondable et Fô pourrait seul nous dire de quelle maladie sont mortes, l'une après l'autre, toutes celles qu'il a épousées.

Mais ceux qui pensaient tout bas ces choses se gardaient bien d'exprimer tout haut leurs pensées.

Au contraire, ils criaient plus fort que les autres :

— Vive Kou-ei-li-ang ! Bonheur et longue vie à notre vice-roi !

Durant trois jours, la ville de Canton retentit de chants d'allégresse.

Ce fut ainsi que la belle Fleur-de-Thé épousa Kou-ei-li-ang, vice-roi de Canton, héritier de la Ceinture jaune et cousin de l'Empereur, fils du Ciel.

VI

C'était un personnage important et fort riche que ce Kou-ei-li-ang.

Vice-roi de Canton, il avait un droit absolu sur la personne et les biens de ses administrés; et si l'on ne se plaignait pas dans la ville de la façon dont il usait de sa toute-puissance, c'est qu'il portait au côté un sabre dont la lame était effilée et prompt à sortir du fourreau. Aussi quand on demandait à un habitant de Canton :

— Que pensez-vous de votre vice-roi ?

Il s'empressait de répondre :

— C'est le modèle des gouverneurs. Il tient avec impartialité, selon le vœu de Confucius, la balance de la justice.

En sa qualité de cousin de l'Empereur, il jouissait d'une prérogative qui n'avait pas peu contribué à accroître sa fortune !

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ces succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

EN VENTE

A la librairie LACHÈSE et DOLBEAU, à Angers

GÉOGRAPHIE ABRÉGÉE DE MAINE-ET-LOIRE

A l'usage des élèves des écoles primaires

Par A. FRANÇOIS, Inspecteur de l'enseignement primaire à Cholet.

Prix 60 centimes, franco 75 centimes.

LA MUSIQUE POPULAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux : Boulevard Saint-Michel, 78.

Abonnements : Un an, Paris 12 fr.; Départements, 14 fr. — Un numéro : 25 centimes.

Sommaire : TEXTE. — Lablache, par Alphonse Baralle. — L'expression musicale et le drame français, par A. Boutarel. — Verdi (suite), par Alphonse Baralle. — La question musicale en Italie, par Sandrin. — Variété : Les Lubies de M^{me} Gianoli. — Nos concours. — Nouvelles diverses.

MUSIQUE. — La Violette, lied célèbre de Mozart, transcrit pour le piano, par Eugène Ketterer, et le Chant du soldat, ballade, musique de M. Léon Roques.

ILLUSTRATION. — Portrait de Lablache.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissent tous les samedis, sous la direction de M^{me} LERIDA-GEOPROY.

Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 10 francs; 6 mois, 6 francs.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (2^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

FAVEUR SPÉCIALE

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU

DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, à PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, légère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PREMIER PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M^e MÉROUAS.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Croix-Verte,

Comprenant trois chambres au rez-de-chaussée, trois autres au premier étage, un grenier, cave, puits et deux jardins dont l'un tient au cours d'eau dit la Boire.

S'adresser audit M^e PINAULT, notaire. (828)

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M^e MÉROUAS.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

GRANDE ET VASTE MAISON

Place Saint-Pierre, n^o 4.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. COUBINEAU, propriétaire à l'Abbey-d'Asnières. (785)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Propre au commerce,

Située rue Saint-Nicolas, n^o 12,

UNE AUTRE MAISON

Également propre au commerce,

Actuellement occupée par M^{me} Lefel, aubergiste (hôtel de l'Espérance).

S'adresser à M^{me} veuve FERRE, 12, rue Saint-Nicolas. (786)

MAISONS, situées à Angers, en façade sur la promenade du Mail.

A VENDRE, par adjudication, le SAMEDI 26 janvier 1884, à 2 heures de l'après-midi, rue Lenepveu, n^o 13, à Angers, par le ministère de M^e ALEXANDRE, notaire.

Ces maisons, de construction récente, qui peuvent être louées 1,000 francs chacune, seront vendues sur les mises à prix de 8,000 et 10,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements : 1^o à M^e ALEXANDRE, notaire à Pellouailles; 2^o à M. GUIHAL, syndic, rue Lenepveu, 13, à Angers.

A VENDRE

Une JUMENT rouanne, âgée de 9 ans, s'attelant à deux et à seul.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PROPRIÉTÉ

Située à Chacé,

Consistant en : Une MAISON avec dervitudes, greniers, cours, écurie, caves, pressoir et ustensiles de vendanges et jardinage, etc.;

Vignes en bon rapport et petit jardin, le tout d'une contenance d'environ 84 ares.

Mise à prix : 8.000 fr.

S'adresser à M. JAGOT-RICHARD, 5, rue du Marché-Noir. (737)

OBJETS D'ART et ANTIQUITÉS

LIVERANI

15, Rue Saint-Jean, Saumur.

Bas-reliefs en bronze, Plaques et Statuettes de Gian Bologna, Miniatures sur soie et ivoire, Peintures sur toile et cuivre de la vieille école Italienne, Miniatures sur cuivre de Guido Reni.

Glaces, Petits Meubles à bijoux ébène et ivoire, Terres cuites et Groupes en marbre vieux jaune, Faïences d'Urbino, Monte Lupo, Savona, Pesaro, Bertinora, Delft et Faenza, Coupe cristal de Murano, près-Venise, Broderies sur soie, Velours de Gènes, Brocatelles, Tapisseries de soie, Point Hongrois, vieux Effilés Renaissance avec sujets, Dentelles de Venise, Milan, Naples et Point d'Espagne, Voiles de fauteuils en dentelle ancienne, Nappes avec entre-deux effilés dans la toile.

Tous ces Objets, achetés séparément et choisis avec soin, ont été trouvés principalement dans les monastères, les vieux châteaux et chez quelques habitants de la campagne.

AUTHENTICITÉ GARANTIE.

Le Magasin d'Antiquités est ouvert de 1 heure à 5 heures, dimanches et fêtes exceptés.

A VENDRE

UN JOLI PLANT

De PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOUÉ-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (727)



AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

Café BARLERIN hygiénique de café santé, stomacal et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le Café BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le Café BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du Café BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le Café BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND épicier, rue d'Orléans. (450)

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Pucès, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'HUY, rue de la Tonnelle, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

VINS DE BORDEAUX

M. L. VIANNO-LAZARO, propriétaire-négociant, 67, 69, 71, rue Lagrange, Bordeaux, offre ses vins en nature payables à 30 jours, 7^e de port à la gare désignée par l'acheteur. Vin de table rouge, 1892 130 fr. la barrique, 228 litres. Médoc 1878 210 fr. la barrique de 228 litres. Envoi de prix-courants sur demande. Je reprends la marchandise qui ne convient pas. J'accepte des Agents sérieux et honorables pour les localités où je ne suis pas déjà représenté.

LIBRAIRIE ABEL PILON
A. LE VASSEUR, SEUR
33 - Rue de Fleurus - 33
PARIS
par par
mois mois
Fr. 10
Envoi franco des Catalogues
LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette.)

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et prévient des ECZÉMAS, DARTRES, PITYRIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple. Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle un teint us frais et naturel.

PARIS Ch. FAY, Inventeur 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de PAUL GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.